

Agence PERIMOUV'

22, cours Montaigne PERIGUEUX – 05 53 53 30 37

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021

- CIRCUITS DE RAMASSAGE SCOLAIRE «S» -

Réservé aux élèves résidant sur le territoire du Grand Périgueux et inscrits dans l'un de ses établissements scolaires, et dans la limite des places disponibles

1^{ère} INSCRIPTION

RENOUELEMENT ► N° CLIENT : (Mentionné sur la carte)
Champ obligatoire



En raison de la réduction de l'offre transport liée au COVID-19, des tarifs ajustés sont mis en place pour l'année scolaire 2020 / 2021 (voir rubrique LE TITRE DE TRANSPORT).

L'ÉLÈVE	LE REPRÉSENTANT LÉGAL
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Adresse :
<input type="checkbox"/> J'autorise l'utilisation de mon numéro de portable pour l'envoi de SMS en cas de perturbations importantes sur le réseau.	Code postal / Ville :
	E-mail :
	Portable : Fixe :

LA SCOLARITÉ

Établissement : Classe :

Circuit(s) emprunté(s) (Voir liste au dos - Les fiches horaires sont disponibles sur grandperigueux.fr > Déplacements > Les transports scolaires)

Circuit principal : Arrêt de montée :

Circuit secondaire* : Arrêt de montée :

* Seuls les élèves empruntant les lignes S01/S05 – S03/S12 – S15/S22 sont autorisés à s'inscrire sur un circuit secondaire.

LE TITRE DE TRANSPORT – LE PASS BiBUS

Pass **BiBUS** annuel * : 93€ 62€ Pass **BiBUS** annuel famille nombreuse * : 78€ 52€

Pass **BiBUS** trimestriel : 31€ Pass **BiBUS** trimestriel famille nombreuse : 26€

Pass **BiBUS** tarification solidaire * Titres éligibles au Prélèvement Automatique
(Voir CCAS)

* **DANS LE CADRE D'UN RENOUELEMENT** et compte tenu de la réduction de l'offre transport liée au COVID-19, les abonnés annuels 2019/2020 bénéficient pour l'année scolaire 2020/2021 D'UN TARIF ANNUEL AJUSTÉ d'un montant de 62€ et 52€ pour les familles nombreuses.

Les pièces à joindre au dossier

- 1 chèque à l'ordre de la Régie PERIBUS
- Le formulaire « MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA »
si vous souhaitez régler par prélèvement automatique (Pass annuel uniquement),
le formulaire est accessible sur grandperigueux.fr > Péribus > Transports scolaires »
→ date limite de paiement par PA **vendredi 14 août**
- Attestation de la CAF pour le tarif famille nombreuse
- Attestation de votre mairie pour la tarification solidaire
- 1 photo d'identité récente (nom et prénom inscrits au dos)
A fournir uniquement dans le cadre d'une 1ère inscription



VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR VOTRE CARTE A DOMICILE !

- Joindre une enveloppe non affranchie aux nom et adresse du représentant légal.

► INSCRIPTIONS DU 15 JUIN AU 31 JUILLET :

Renvoyez ou déposez votre dossier à :
Agence PERIMOUV'
22, cours Montaigne à PERIGUEUX

Tout dossier incomplet entrainera du retard dans le traitement de votre demande.

J'ai pris connaissance de l'extrait du règlement intérieur des transports scolaires ci-joint, le règlement complet est disponible sur grandperigueux.fr (Gestion des données personnelles au dos de ce document)

Date :

Signature :

CIRCUITS SCOLAIRES 2020 / 2021

(Fiches horaires disponibles sur grandperigueux.fr > Péribus > Transports scolaires)

- S01 : Annesse et Beaulieu <> Périgueux
- S02 : Razac <> Collège La Roche Beaulieu
- S03 : Marsaneix <> Périgueux
- S04 : Coursac <> Périgueux
- S05 : Coursac <> Razac <> Périgueux
- S06 : Château l'Evêque <> Gour de l'Arche
- S07 : Château l'Evêque <> Périgueux
- S08 : Agonac <> Périgueux
- S09 : Agonac <> Gour de l'Arche
- S10 : La Chapelle Gonaguet <> Collège La Roche Beaulieu
- S11 : Razac <> Annesse et Beaulieu <> Collège La Roche Beaulieu
- S12 : St Laurent sur Manoire <> Atur <> Périgueux
- S13 : Coulounieix (Les Crouchaux) <> Collège Jean Moulin
- S14 : Coulounieix (Les Andrieux) <> Collège Jean Moulin
- S15 : Cornille <> Périgueux
- S16 : La Chapelle Gonaguet <> Périgueux
- S17 : Périgueux <> Coulounieix-Chamiers <> Marsac sur l'Isle <> Collège La Roche Beaulieu
- S18 : Lacropte <> La Douze <> Périgueux
- S19 : St Amand de Vergt <> Fouleix <> St Laurent des Bâtons <> St Michel de Villadeix <> Veyrines de Vergt <> Collège de Vergt
- S20 : Grun Bordas <> St Mayme de Péreyrol <> Bourrou <> Collège de Vergt
- S21 : Creyssensac et Pissot <> St Paul de Serre <> Chalagnac <> Église Neuve de Vergt <> Breuilh <> Collège de Vergt
- S22 : Sorges <> Périgueux
- S23 : La Douze <> Lacropte <> Collège de Vergt
- S24 : Salon <> Cendrieux <> Veyrines de Vergt <> Collège de Vergt
- S25 : Lacropte <> Salon <> Collège de Vergt
- S26 : Salon <> Marsaneix <> Lacropte <> Collège de Vergt
- S27 : Lacropte <> Périgueux



Données personnelles :

Vos données sont collectées dans le cadre du Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) entre le Grand Périgueux et La Régie Péribus et sont nécessaires au bon fonctionnement de l'Agence PERIMOUV'.

Elles sont destinées à La Régie Péribus, le cas échéant au Grand Périgueux Communauté d'Agglomération, aux transporteurs et mairies concernés par les circuits de ramassage scolaire ainsi qu'à la société UBI Transport en charge de la gestion du logiciel de création de cartes. Elles seront conservées le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

Vos données ne sont pas vendues ou utilisées pour une finalité autre que celle évoquée précédemment et pas transférées vers un pays tiers à l'Union Européenne ou une organisation internationale.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par courrier ou par mail à l'adresse suivante :

Régie PÉRIBUS Délégué à la protection des données 16 rue du 5ème régiment de chasseurs 24000 PÉRIGUEUX ou dpd@regie-peribus.fr, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.